

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE  
ANIMATIONS DU TELETHON  
SAMEDI 6 DECEMBRE 2025**

**F/ N° 17/2025**

**Le Maire de BESSE-SUR-ISSOLE (VAR),**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3,

**VU** le Code de la Route, article R.37-1,

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'organisation des animations du téléthon **le samedi 6 décembre 2025**, il y a lieu d'interdire momentanément le stationnement et la circulation, sur une partie du Parking du Pradon (au fond, à partir du passage piétons)

**ARRETE**

**ARTICLE 1°** : Le stationnement et la circulation seront interdits :

**Sur une partie du parking du Pradon (au fond, à partir du passage-piétons), du vendredi 5 décembre 2025 12 h au samedi 6 décembre 2025 18 h.**

**ARTICLE 2°** : Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R417-10 du code de la route.

**ARTICLE 3°** : Les barrières seront acheminées par les services techniques.

La signalisation sera prise en charge par les services de police municipale.

**ARTICLE 4°** : La Gendarmerie Nationale et les services de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la Police Municipale
- Au Commandant de la communauté de Brigades de GONFARON –LE LUC (VAR)
- Aux services techniques municipaux.

**Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourrs citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »**

**FAIT A BESSE-SUR-ISSOLE, LE 20 NOVEMBRE 2025**

**Le Maire  
Eric COLLIN**

Mairie de Besse-sur-Issole

15 boulevard Paul Bert – 83 890 Besse-sur-Issole – Tél. 04 94 69 70 04 – [mairie.besse@wanadoo.fr](mailto:mairie.besse@wanadoo.fr) – [www.besse-sur-issolle.fr](http://www.besse-sur-issolle.fr)